

DGA Ressources Marchés, Achats publics

N° 00016 du Registre des Arrêtés



Objet : Passation et exécution des marchés - Délégations de signature aux élus et à l'administration

ARRETE

LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, précisant que le Président est seul chargé de l'Administration mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau Communautaire, ainsi que donner délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services et aux responsables des services, et précisant que ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées, Vu la délibération n° 6 du 16 juillet 2020 portant délégation du conseil au Président.

Considérant les arrêtés n°s 37 et 38 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonction et signature aux Vice-Présidents et conseillers désignés,

Considérant les multiples obligations de l'exécutif communautaire et la nécessité de prendre toute disposition pour le bon fonctionnement des services et la gestion des affaires de la communauté urbaine,

Considérant la nécessité de prévoir des suppléants en cas d'absence et d'empêchement des titulaires, dans le domaine ci-dessous,

Arrête

<u>Article 1^{er}</u> : Est déléguée aux personnels administratifs et élus figurant dans l'Annexe 1, la signature des actes sans montant relatifs aux achats relevant de leur secteur d'activité :

- les actes d'exécution des contrats et ne comportant pas de montant (ordres de service sauf ceux émis par un maître d'œuvre en travaux, mises en demeure, reconductions, courriers, décisions autres que résiliation)

<u>Sont exclus</u> les actes de dépenses comportant un montant, les exemplaires uniques, les certificats de cessibilité, les avenants, actes de sous-traitance, les décisions de résiliation.

<u>Article 2</u>: Est déléguée à la Directrice Générale des Services, aux Directeurs Généraux Adjoints (DGA) et responsables de Service mentionnés dans l'Annexe 1, la signature des actes relatifs aux achats relevant de leur secteur d'activité :

- les actes de dépense et les actes de procédure des contrats (procès-verbaux, rapports d'analyse, attribution et courriers), en fonction des seuils mentionnés dans l'annexe 2 ;
- les actes d'exécution (procès-verbaux, ordres de services -sauf ceux émis par un maître d'œuvre en travaux, courriers).

Sont exclus les exemplaires uniques, les certificats de cessibilité.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des Directeurs Généraux Adjoints, la signature relevant de leur secteur est déléguée à la Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale et pour les services qui lui sont rattachés, la signature est déléguée aux Directeurs Généraux Adjoints dans l'ordre suivant :

- Mathieu WICQUART
- Cécile LAURENT
- Marie-Pierre BLANC
- Pierre LEGUY

<u>Article 3</u>: Est déléguée à Serge CIGANA, puis Claude PETIT-LASSAY en cas d'empêchement, la signature des actes relatifs aux achats supérieurs à 90 000 € HT pour la Direction Architecture et Régies Techniques et 40 000 € HT pour tous les autres services ou directions.

Article 4 : L'arrêté communautaire n° 33 du 17 octobre 2023 est abrogé.

<u>Article 5</u> : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 25 avril 2024

Le Président,

Signé par Stéphane LE FOLL

Stéphane LE FOLL Maire du Mans, Ancien Ministre

Annexe 1 : Tableau des élus municipaux et de l'administration

	Elus de secteur LMM	Administration (DGS, DGA, Directeur et chef de Service)
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		Amel KHERCHOUCH-HAVRIN
Coordination Appui et Pilotage		Catherine LE STRAT
Conseils Organisation Pilotage	Claude PETIT-LASSAY	
Coopération métropolitaine et partenariats financiers	Christophe ROUILLON	
Relations aux usagers	Serge CIGANA	
Communication Externe		Catherine EVRARD
Attractivité, développement économique, innovation et enseignement supérieur		Bruno MASCARIN
Attractivité et accompagnement des entreprises	Fabienne LAGARDE	
Appui aux filières et innovation	Patricia CHARTON	Sandrine FLOQUART
Enseignement	Fabienne LAGARDE	Sandrine FLOQUART
DGA EDUCATION, CULTURE & SPORTS	DGA : Mari	e-Pierre BLANC
Education		Isabelle CHAUVOT
Ressources Internes et Externes		Didier DANTIN
Accompagnement de l'enfant		Marina BESSEAU
Bâtiments et restauration scolaires		Carole LITOLF
Production Repas		Daniel GRAS
Culture et Patrimoine		Olivier Cloâtre
Conservatoire		Jérémie CLOT

Développement et Action Culturels		Pierre-Michel ROBINEAU
Les Saulnières, Salle des concerts		Pierre-Michel ROBINEAU
Médiathèques & Archives		Sophie ROUYER
Archives - Documentation	Agnès BESNARD	Sophie ROUYER
Musées		Alice GANDIN
Tourisme et Patrimoine		Franck MIOT

Enfance Jeunesse - Sports		Bertrand MESME
Enfance		Timon BAILLEUL
Jeunesse		Timon BAILLEUL
Sports		Laurent HAMELIN
Sport communautaire	François EDOM	Laurent HAMELIN

DGA SOLIDARITES & SANTE	DGA : Pierre LEGUY	
Vie des Quartiers		Reynald VOGEL
Insertion	Quentin PORTIER	Sandra HERMELINE
Politique de la Ville	Gilles LEPROUST	Judith BOITARD
Santé : prévention - centre municipal		Stéphanie LEDRU-GILBERT
Santé : démographie médicale		Stéphanie LEDRU-GILBERT
Population		Laurence POITOU
Mission Handicap	Carole HEULOT	
Sécurité & Prévention de la délinquance		Thierry GIRARD
Sécurité		

Prévention de la délinquance	Jérôme BAIN
DOA OFOTION BURARIE	

DGA GESTION DURABLE, SERVICES URBAINS & PATRIMOINE

DGA: Mathieu WICQUART

Architecture & Régies Techniques		Véronique DOCHE
Régie Patrimoine Bâti	Jacques GOUFFE	Hervé PAISANT
Entretien stratégie patrimoniale	Jacques GOUFFE	Joël LETOURMY
Projets architecturaux	Jacques GOUFFE	Virginie BILLOT - USUREAU
Gestion administrative et financière	Jacques GOUFFE	Sylvie MENARD

Nature en Ville		
Parcs et Jardins		Mélanie GARCIA VILLAR
Patrimoine et équipements (arbres, espaces verts, écoles et jeux, mobilier, cimetières, jardin familiaux et équipements sportifs)	Serge CIGANA	Emmanuel BERSON
Aménagement et conception	Serge CIGANA	Anaïs ANCELLIN
Nature en Ville : boulevard nature	Florence PAIN	Anaïs ANCELLIN
Nature en Ville : gestion des cours d'eau	Marcel MORTREAU	
Nature en Ville : prévention des inondations	Abdelmajid EL ARRASSE	
Nature en Ville : équipements de loisirs	Lydia HAMONOU- BOIROUX	Emmanuel BERSON

Eau & Assainissement		Benjamin PUECH
Traitement Eau Potable	Marcel MORTREAU	Emmanuel TROECH
Traitement Eaux Usées et contrôles	Marcel MORTREAU	Emmanuelle CHAMPS
Exploitation réseaux	Marcel MORTREAU	Geoffrey DUBOST

Gestion administrative et financière	Marcel MORTREAU	Nathalie MONTEMBAULT
Propreté		Alexandre JAGER
Collecte Nettoiement	Renée KAZIEWICZ	Daniel SAMSON
Bureau d'études	Renée KAZIEWICZ	Géraldine BARBIER
Entretien & Hygiène des Locaux	Claude PETIT-LASSAY	Patrick DULUARD
Arche de la Nature	Florence PAIN	Anne HUGER
Moyens Partagés	Claude PETIT-LASSAY	Patrick DULUARD
DGA DEVELOPPEMENT		
Urbanisme – Qualité Architecturale		Gaëtan LEPETIT
Droit des sols - ERP	Christophe COUNIL	Patrice BICHON
Etudes Urbaines et Qualification	Christophe COUNIL	Catherine SIMON
Foncier / DIA	Christophe COUNIL	Nathalie LOISEAU CLIQUET
Aménagement Urbain		Tony BRUNEAU (intérim)
Maîtrise d'ouvrage / opérations d'aménagement	Christophe COUNIL	Tony BRUNEAU
Maîtrise d'œuvre / espaces publics	Rémy BATIOT	Philippe JANSSENS
Mobilités-Transports : Transports Publics	Joël LE BOLU	
Mobilités-Transports : Mobilités, déplacements, stationnement	Rémy BATIOT	Juliette KOHL-BOUDOT
Mobilités-Transports : Vélo	Thierry TOUCHE	
Voirie – Circulation – Eclairage Public	Remy BATIOT	Jérôme BESLAND
Habitat - Logement	Christine POUPINEAU	Stéphanie TREMBLAIS

Energie – Climat : Plan Climat Air Energie Territorial, transition énergétique, développement des énergies renouvelables et de récupération, réseaux d'énergie	Jacques GOUFFE	Laurence SCHAUSI
Energie – Climat : Recherche et Innovation appliquées à la ville bas carbone, écosystème hydrogène	Fabienne LAGARDE	Edulonios Sol in Coli
Energie - Climat		

Innovation appliquées à la ville bas carbone, écosystème hydrogène	Fabienne LAGARDE	
Energie - Climat		
DGA RESSOURCES	DGA : Cécile LAURENT	
Finances		Jean-Marie LEVACHER
Budget	Christophe ROUILLON	Valérie EPINOUX
Comptabilité	Christophe ROUILLON	Séverine GILLET
Ressources Humaines		Virginie POLPRE
Carrières et Paie	Claude PETIT-LASSAY	Florise WERMEISTER
Mobilités emplois et compétences	Claude PETIT-LASSAY	Romain BAUDRY
Ressources et dialogue social	Claude PETIT-LASSAY	Marina JOUANNEAU
Juridique – Commande Publique		Gilles FLEAU
Juridique - Assurances - Assemblées	Serge CIGANA	Eric MATHIEU
Marchés et achats publics	Serge CIGANA	Fabienne AMIARD
Systèmes d'Information et numérique		Stéphane CAPPELAERE
Infrastructures, réseaux et exploitation	Claude PETIT-LASSAY	Olivier CALVEZ
Etudes et applications	Claude PETIT-LASSAY	Vincent CANTEL
Communication Interne	Claude PETIT-LASSAY	Emmanuelle FROGER
Conseils, Prévention, Santé au Travail	Claude PETIT-LASSAY	Antoine CHAUDON
Protocole Evènements	Sorgo CIGANIA	Emily ARNAUD

Conseils, Prévention, Santé au Travail	Claude PETIT-LASSAY	Antoine CHAUDON
	T	I==
Protocole - Evènements	Serge CIGANA	Emily ARNAUD

Annexe 2 : Tableau des seuils

ANNEXE 2 - Seuils de délégations Les montants s'entendent en € HT de l'acte considéré (1)

Seuils	Procédure gérée par	Actes concernés	Directeur et Chef de service	DGS pour les services qui lui sont rattachés et DGA	Elu de secteur	Elus Marchés Publics
jusqu'à 10 000 €	Service gestionnaire	marchés sous forme de devis, bon de commande, ordre de service	signature			
jusqu'à 40 000 €	Service gestionnaire	marchés sous forme de devis, bon de commande, ordre de service	visa selon règles internes de la Direction concernée	signature	SART : signature (2)	
achats supérieurs à 40 000 € (2) en exécution d'un marché ou accord- cadre	Service gestionnaire	marchés subséquents, bon de commande, ordre de service	visa selon règles internes de la Direction concernée	visa obligatoire	informé par le service gestionnaire	signature
achats supérieurs à 40 000 € nécessitant la passation d'un contrat et dépôt au plan de charge	Pôle Marchés Achats	marchés, accords cadres et tout autre acte de dépense		informé par le service gestionnaire	informé par le service gestionnaire	signature

⁽¹⁾ la signature de tout acte modificatif conduisant à un dépassement d'un des seuils relève de la compétence du signataire de l'acte initial. Toute signature est exclusivement originale (manuscrite ou électronique)

⁽²⁾ déconcentration Service Architecture et Régies Techniques (SART) jusqu'à 90 000 € HT